

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [lemieuxe23-cssdn-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/4c6f1ab27f438b4e63f1c4d2>

Date d'obtention : 2025-05-16 15:52:01

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est important d'avoir un langage commun et de travailler en partenariat. La trousse sexto est un moyen rapide et efficace à l'intervention. Il faut agir rapidement en cas de sexto. Chacun des partenaires à son rôle à jouer et il faut le respecter.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai mieux outiller avec la trousse. Je vais pouvoir utiliser le questionnaire pour avoir toutes les informations nécessaire pour la suite de l'intervention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De toujours me référer à la trousse et surtout de saisir le cellulaire en cas de doute. On demeure bienveillant et attentif à la victime.